

République française
Département des Hautes-Pyrénées
COMMISSION SYNDICALE DE LA VALLEE DE SAINT-SAVIN

Séance du mardi 05 avril 2022

Date de la convocation: 30/03/2022

Membres en exercice : 12
L'an deux mille vingt-deux et le cinq avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pierre CAPOU,

Présents : 9
Présents : Joseph FROMIGUE, Catherine LISSARRAGUE, Serge LAGUIBEAU, Sadek BOUBEKEUR, Didier LARDAT, Pascal FLURIN, Benoît TOULOUZET, Félix SASSO

Votants : 8

Représentés :

Excusés : Xavier MACIAS, Alexandra FRONTY

Absents : Noël PEREIRA DA CUNHA

Secrétaire de séance : Benoît TOULOUZET

2022_026 - Objet : Budget annexe des thermes - vote du compte de gestion 2021, du compte administratif 2021 et affectation des résultats

Le conseil syndical réuni sous la présidence de CAPOU Pierre délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par le président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	93 129.60			302 813.85	93 129.60	302 813.85
Opérations de l'exercice	977 354.98	932 277.56	597 962.02	709 542.54	1 575 317.00	1 641 820.10
TOTAUX	1 070 484.58	932 277.56	597 962.02	1 012 356.39	1 668 446.60	1 944 633.95
Résultat de clôture	138 207.02			414 394.37		276 187.35
				Restes à réaliser	8 000.00	
				Besoin/excédent de financement Total		268 187.35
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit le déficit de fonctionnement

Tarbes
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 08/04/2022
065-256501321-20220405-2022_026-DE

138 208	au compte 002 (déficit de fonctionnement reporté)
---------	---

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le Président
Pierre CAPOU



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

RF Tarbes

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 08/04/2022 065-256501321-20220405-2022_026-DE
